

ANNAPURNA ALPHA EUROPE
PART I : FR0013444742
 FCP géré par FLORNOY-FERRI

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite : 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, en s'exposant partiellement aux marchés des actions via des OPC, dans le cadre d'un investissement à hauteur de 90 % minimum en titres éligibles au PEA.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Les OPC éligibles au PEA représentent en permanence 90 % minimum de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon discrétionnaire ce Fonds en sélectionnant des OPCVM ou FIA européens ou des pays tiers, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance. Néanmoins les actifs du fonds sont sélectionnés par le gérant qui s'appuie notamment sur les conclusions d'un comité de gestion interne qui définit les grandes orientations macro et micro économiques.

La stratégie de gestion repose sur une analyse quantitative et fondamentale menée par l'équipe de gestion. Le fonds investit à hauteur de 90% minimum dans des OPC actions européens et met en place une couverture systématique du risque de marché par la vente systématique de contrats futures sur l'indice EUROSTOXX 50 à hauteur de 50% des engagements. Le fonds a une exposition nette au marché actions comprise entre 40 et 50%, la performance potentielle du fonds est basée sur deux moteurs : la capacité de l'équipe de gestion à faire les bons choix d'investissement par rapport à l'évolution des marchés et sa capacité à identifier des OPC susceptibles de surperformer leurs indices. La couverture du risque de marché étant permanente et systématique, la performance de l'OPC pourrait moins profiter des périodes de hausse des marchés

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 40% à 50% sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**
 - o De 0% à 50% aux valeurs dites de « petites capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros)
 - o De 0% à 10% en actions de pays émergents.
- **De 0 à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.**
- **De 0% à 100% au risque de change**

L'OPCVM peut être investi :

- Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger investissant eux-mêmes 10% maximum de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- sur les contrats financiers à terme ferme utilisés à titre de couverture de manière principale ou d'exposition aux risques d'actions sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

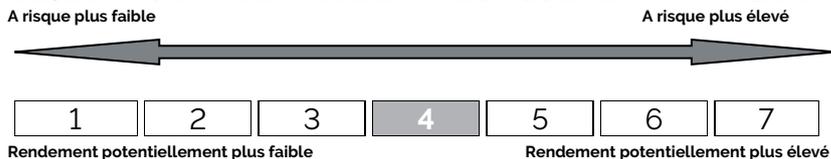
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (Calendrier Euronext SA).

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.80% *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence composite (50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% €STR) dès lors que la performance est positive, avec système de High Water Mark. 0,10% au titre du dernier exercice.

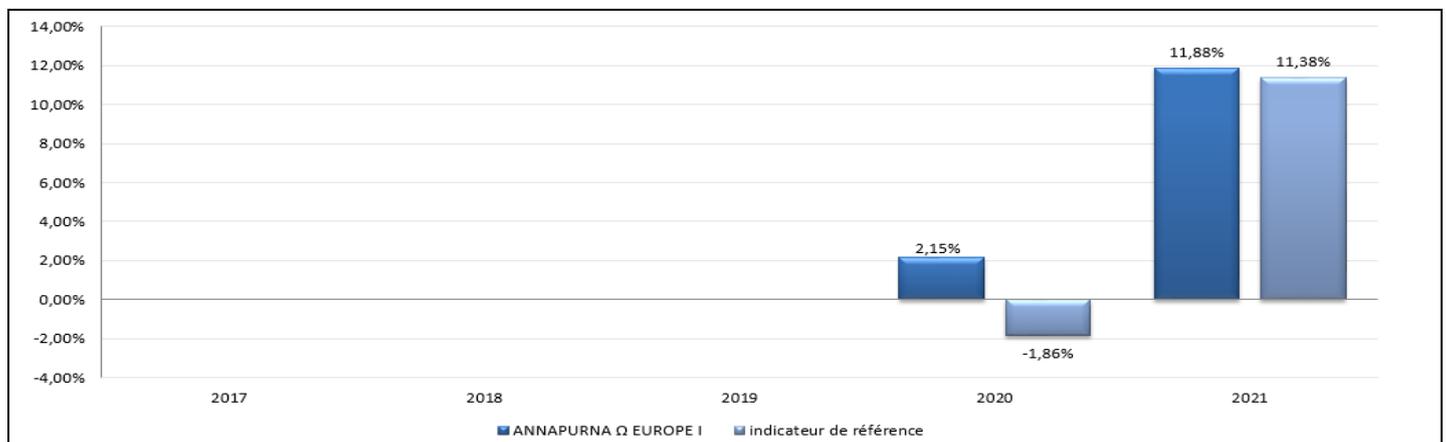
* Le pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.FLORNOYFERRI.com

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence est calculée coupons et dividendes réinvestis et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STER.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/10/2019

DATE DE CREATION DE LA PART: 31/10/2019

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de société de gestion le 01/06/2022

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **FLORNOY-FERRI 9 avenue de l'Opéra 75001 PARIS**

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.FLORNOYFERRI.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM est éligible au PEA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Un exemplaire papier de la Politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible gratuitement sur demande. Une description détaillée de cette politique est également disponible à l'adresse www.FLORNOYFERRI.com

La responsabilité de **FLORNOY-FERRI** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
FLORNOY-FERRI est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.